



Mcommune de
MARTIGNAT

COMMUNE DE MARTIGNAT
195 Grande Rue
01100 MARTIGNAT
04.74.81.12.94 – mairie@martignat.com
www.martignat.com

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique, retracant les informations financières essentielles, et jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Martignat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant 15 avril 2025, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte général de hausse des prix, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'agglomération HBA, de la Région, de l'État ou du Conseil Départemental chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Elle permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Montant
Résultat antérieur reporté	1 235 949,87 €
Total atténuation de charges	18 796,00 €
Total produit des services	302 227,00 €
Total impôts et taxes	1 501 793,00 €
Total Dotations participations	232 946,00 €
Total produits de gestion courante	25 828,00 €
Total recettes	3 317 539,87 €

LES DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Montant
Total charges à caractère général	1 196 194,00 €
Total charges de personnel	747 800,00 €
Total atténuation de produits	33 000,00 €
Total charges gestion courante	438 006,00 €
Total charges financières	9 059,00 €
Total charges spécifiques	2 370,00 €
Total opérations d'ordre	3 903,00 €
Virement en section investissement ⁽¹⁾	977 207 87 €
Total dépenses	3 317 539,87 €

⁽¹⁾ L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

LA FISCALITÉ

Les taux d'imposition communaux sont maintenus au même niveau qu'en 2024, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,68%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,62%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,94%

La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses du budget d'investissement de la commune comprennent : les acquisitions foncières, les acquisitions de matériels, véhicules, etc., la construction ou l'aménagement de bâtiments et de la voirie, le remboursement du capital de la dette.

Les recettes sont le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement, l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

Solde d'exécution d'investissement reporté	203 044,36 €
Remboursement emprunts (capital)	89 549,79 €
Opération d'ordre sur immobilisations en cours	15 999,99 €
Immobilisations incorporelles	151 089,80 €
Achats de terrains nus et de voirie	125 500,00 €
Travaux cimetière : columbarium	30 000,00 €
Bois et forêts : plantations, achats de parcelles	143 141,20 €
Aménagements de terrain dont jeux centre du village	106 365,00 €
Bâtiments publics	240 000,00 €
Installations générales, agencement aménagement des construction	5000,00 €
Matériels et outillages technique	10 000,00 €
Autres matériels et outillage	5 000,00 €
Installations générales	3 500,00 €
Matériel informatique	4 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier	5 000,00 €
Autres prévisions d'achat d'immobilisation	12 000,00 €
Sécurisation des abords de l'école primaire reconstruction préau école primaire	632 289,13 €
Immobilisations financières - Acquisition Jardin de Julien et terrain route d'Evron par E.P.F	59 329,95 €
Total dépenses	1 840 808,82 €

LES RECETTES

Virement de la section de fonctionnement	977 207,87 €
Produits de cessions	0 €
Résultat affectation N-1	545 849,56 €
Opération patrimoniales	0 €
Opération d'ordre sur immobilisations en cours	15 999,59 €
Subvention Etat – dont DETR	91 580,00 €
Subvention Région	26 160,00 €
Subvention Département	83 906,80 €
Autres subventions - HBA	23 208,00 €
FC TVA	67 994,00 €
Taxe aménagement	5 000,00 €
Amortissements	3 903,00 €
Total recettes	1 840 808,82 €

Synthèse du budget 2025

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 317 539,87 €	
• Dépenses d'ordre général détaillées plus haut :	2 340 332,00 €
• Autofinancement versé à la section d'investissement :	977 207,87 €
- Recettes : 3 317 539,87 €	
• Recettes détaillées plus haut :	2 081 590,00 €
• Excédent de l'exercice 2024 :	1 235 949,87 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 840 808,82 €	
• Dépenses de travaux et acquisitions (détail plus haut) :	1 548 214,67 €
• Solde d'exécution d'investissement reporté :	203 044,36 €
• Remboursement des emprunts (capital) :	89 549,79 €
- Recettes : 1 840 808,82 €	
• Recettes détaillées plus haut :	317 751,39 €
• Affectation du résultat de fonctionnement 2024 :	545 849,56 €
• Autofinancement reçu à la section de fonctionnement :	977 207,87 €

Tout est entrepris pour contenir les dépenses de fonctionnement et maintenir l'autofinancement des investissements envisagés.

Etat de la dette
ECHEANCES DES EMPRUNTS - Année 2025

Budget principal

Année réalisa- tion	Année de fin	Banque	Objet	Montant emprunté	Taux échéance	Date 31/12/2024	Exercice 2025		Capital restant du au 31/12/2025
							Capital intérets	Capital Total	
2010	2025	Caisse d'épargne Rhône Alpes		200 000,00 €	2,96	25-janv.	15 874,72 €	469,98 €	15 874,72 €
2011	2026	Crédit Agricole	Route de Jargeat	400 000,00 €	3,90	25-janv.	66 436,71 €	2 591,03 €	32 583,01 €
							1 089,85 €	7 365,73 €	8 455,58 €
						1-mai	1 029,82 €	7 425,76 €	8 455,58 €
						1-août	969,30 €	7 486,28 €	8 455,58 €
						1-nov.	908,29 €	7 547,29 €	8 455,58 €
2014	2029 1 éch.	Banque Postale		400 000,00 €	3,26		133 724,19 €		103 899,13 €
2021	2025	CAF	CLSH	56 335,00 €	0,00	1-sept.	11 267,00 €	11 267,00 €	- €
2024	2035	EPF	Jardin de julien	497 000,00 €	1,50	13-juil.	455 583,33 €	8 200,50 €	41 416,67 €
2024	2028	EPF	Emin	71 653,13 €	1,50	21-juin	71 653,13 €	1 289,76 €	17 913,28 €
		Totaux		1 624 988,13 €			754 539,08 €	16 548,53 €	148 879,74 €
							440,99 €		605 659,36 €
							dette total/hab		96,69 €
									échéance/hab
		Population		1711					

Martignat, le 02 avril 2025
Monique BEVAND,
Maire-Adjointe



